

Regards sur la société canadienne

La participation des diplômés du collégial et du baccalauréat aux programmes coopératifs

par Carlos Rodriguez, John Zhao et Sarah Jane Ferguson

Date de diffusion : le 7 décembre 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La participation des diplômés du collégial et du baccalauréat aux programmes coopératifs

par Carlos Rodriguez, John Zhao et Sarah Jane Ferguson

Aperçu de l'étude

Dans la présente étude, on examine les tendances en matière de participation aux programmes d'enseignement coopératif (coop) des diplômés qui détiennent un certificat ou un diplôme collégial ou un baccalauréat universitaire au cours de la période allant de 1986 à 2010 au Canada, en se fondant sur les données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END). Les variations des taux de participation aux programmes coop sont étudiées au fil du temps, de même que les différences selon le domaine d'études. Les raisons qui expliquent l'augmentation des taux de participation des femmes aux programmes coop sont également explorées.

- À mesure que le nombre de programmes et d'établissements offrant des programmes coop a progressé au cours des dernières décennies, la proportion de diplômés du collégial ayant participé à un programme coop a augmenté, passant de 7 % en 1986 à 22 % en 2010. De même, la proportion de participants aux programmes coop parmi les diplômés du baccalauréat s'est accrue pour passer de 5 % à 12 % au cours de la même période.
- En 2010, les taux les plus élevés de participation aux programmes coop parmi les diplômés du collégial se trouvaient au Manitoba (32 %), en Ontario (31 %) et en Nouvelle-Écosse (27 %). Parmi les diplômés du baccalauréat, les taux les plus élevés se trouvaient à Terre-Neuve-et-Labrador (19 %) et en Colombie-Britannique (18 %).
- En 2010, 37 % des diplômés d'un baccalauréat en architecture ou en génie ont participé à un programme coop, soit le taux de participation le plus élevé parmi tous les principaux domaines d'études. En revanche, le taux de participation était plus faible parmi les diplômés d'un baccalauréat en sciences sociales, en psychologie et en droit (8 %).
- Entre 1986 et 2010, le taux de participation aux programmes coop des diplômés d'un baccalauréat en commerce, en gestion et en administration publique a augmenté pour passer de 4 % à 17 %. Ainsi, le quart des participants aux programmes coop titulaires d'un baccalauréat provenaient de ce domaine d'études en 2010.
- Parmi les diplômés du baccalauréat ayant participé à un programme coop, la proportion de femmes s'est accrue pour passer de 42 % en 1986 à 55 % en 2010, surtout en raison du fait que les taux de participation aux programmes coop ont augmenté dans les domaines d'études affichant une proportion plus élevée de femmes.

Introduction

L'enseignement coopératif (coop) est une forme d'apprentissage intégré au travail caractérisée par l'alternance des périodes d'apprentissage en classe avec des périodes de travail rémunéré. Les programmes coop offrent aux étudiants la possibilité de mettre en

pratique les notions théoriques acquises à l'école dans un environnement de travail réel. Ils peuvent également faciliter la transition de l'école au travail en offrant aux nouveaux diplômés l'expérience dont ils ont besoin, ainsi qu'un réseau de contacts utile.

L'expérience de travail acquise au moyen d'un programme coop peut également aider les diplômés à acquérir l'expérience nécessaire pour être considérés à un poste de premier échelon. Les résultats d'une récente étude publiée en 2014 par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur révèlent que moins du quart des employeurs qui affichent des offres d'emploi de niveau débutant envisageraient d'embaucher un candidat sans expérience de travail, et que la grande majorité de ces employeurs exigeaient au moins une année d'expérience de travail¹. Un suivi de cette étude a permis de constater que près de 60 % des personnes embauchées à de tels postes de niveau débutant possédaient trois années d'expérience de travail ou plus².

La participation à un programme coop a également été associée à de meilleurs résultats sur le marché du travail au cours de recherches antérieures. Dans une étude fondée sur des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 2005, les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou d'un baccalauréat universitaire (ci-après appelés diplômés du collégial et du baccalauréat) ayant participé à un programme coop touchaient une rémunération supérieure à celle des diplômés qui n'avaient pas participé à un tel programme, conclusion particulièrement vraie dans le cas des diplômés du baccalauréat de sexe masculin. Les participants masculins à un programme coop du collège et les participantes à un programme coop au niveau du baccalauréat présentaient aussi des taux d'emploi plus élevés que leurs homologues respectifs qui n'avaient pas participé à un programme coop³.

Les programmes coop peuvent également être avantageux pour les employeurs et pour les établissements d'enseignement qui les offrent. Dans le cas des employeurs, les programmes coop peuvent leur fournir un bassin potentiel de nouvelles recrues possédant une certaine expérience de travail, tandis que, dans le cas des établissements d'enseignement, les programmes coop peuvent représenter un outil de marketing clé pour attirer les étudiants, puisqu'ils sont nombreux à préférer participer à des programmes qui comportent un enseignement coopératif⁴. Il importe donc d'examiner la mesure dans laquelle les diplômés canadiens d'établissements d'enseignement postsecondaire participent aux programmes coop.

Selon une étude menée au milieu des années 1990, le nombre d'universités canadiennes offrant des programmes coop est passé de 11 en 1978-1979 à 39 en 1993-1994, ce qui s'est traduit par une hausse du nombre d'étudiants inscrits à de tels programmes de 10 000 à 31 000 durant cette période⁵. Cependant, on ne sait pas si les taux de participation aux programmes coop ont continué d'augmenter au cours des années 1990 et 2000.

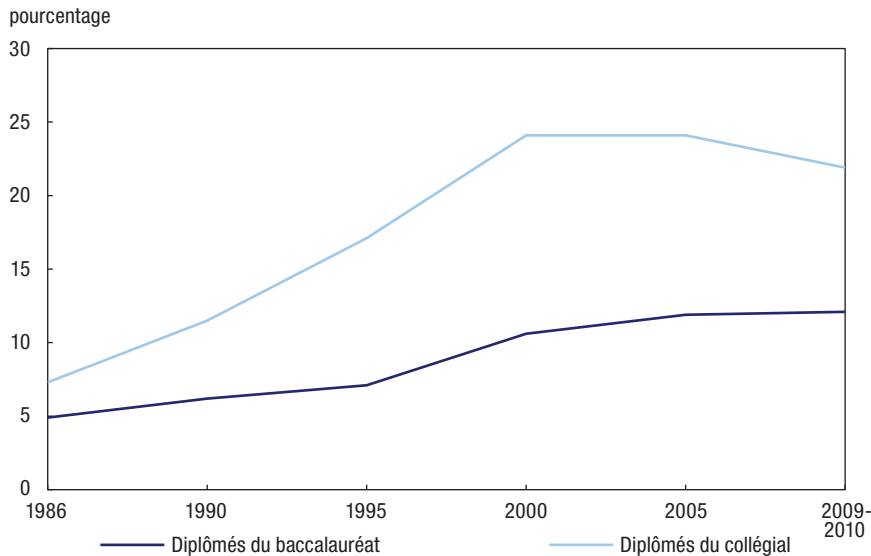
Dans la présente étude, on examine les tendances quant aux taux de participation aux programmes coop pour la période allant de 1986 à 2010 en combinant les données de divers cycles de l'END (voir les *Sources de données, méthodes et définitions*). L'évolution des taux de participation est également étudiée selon la région, le domaine d'études et le sexe.

Augmentation significative des taux de participation aux programmes coop chez les diplômés du collégial

Au cours des 25 années qui ont suivi 1986, le taux de participation aux programmes coop, exprimé en pourcentage des diplômés du collégial et du baccalauréat ayant complété un programme coop, a augmenté de façon significative (graphique 1). En 1986, 7 % des diplômés du collégial ont obtenu leur diplôme suite à leur participation à un programme coop. En 2000 et 2005, environ 1 diplômé collégial sur 4 (24 %) était issu d'un programme coop. En 2010⁶, le plus récent cycle de données de l'END, les diplômés ayant participé à un programme coop comptaient pour 22 % des diplômés du collégial au Canada. Au cours de la période, le nombre de diplômés du collégial ayant participé à un programme coop a augmenté, passant de 4 700 diplômés en 1986 à 28 300 en 2010.

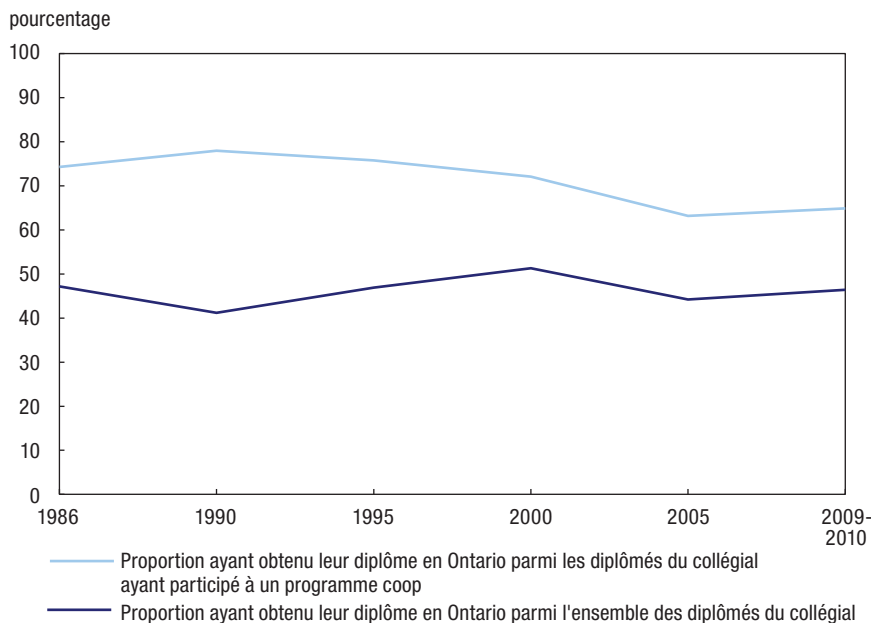
La proportion de diplômés ayant participé à un programme coop s'est aussi accrue dans le cas des diplômés du baccalauréat, mais moins que celle des diplômés du collégial. En 1986, 5 % des diplômés du baccalauréat (représentant environ 4 200 personnes) étaient issus d'un programme coop; en 2010, 12 % des diplômés du baccalauréat (représentant 20 600 diplômés) étaient issus d'un programme coop. Chaque année, les diplômés du collégial étaient plus susceptibles de participer à un programme coop que les diplômés du baccalauréat.

Graphique 1
Taux de participation aux programmes coop des diplômés du collégial et du baccalauréat, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

Graphique 2
Proportion ayant obtenu leur diplôme en Ontario parmi les diplômés du collégial ayant participé à un programme coop et parmi tous les diplômés du collégial, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

L'Ontario affiche la proportion la plus élevée de participants à un programme coop parmi les diplômés du collégial

Au cours de la période, la proportion de l'ensemble des diplômés du collégial en provenance de l'Ontario a varié entre 41 % (en 1990) et 51 % (en 2000). Cependant, cette province affichait constamment plus que sa part de diplômés du collégial ayant participé à un programme coop. En 1986, par exemple, 47 % de tous les diplômés du collégial provenaient de l'Ontario, tandis que 74 % des diplômés du collégial ayant participé à un programme coop provenaient de cette province (graphique 2).

La part ontarienne des diplômés du collégial ayant participé à un programme coop a néanmoins baissé au fil du temps, passant de 74 % en 1986 à 65 % en 2010, étant donné que les taux de participation à un programme coop ont augmenté dans les autres provinces durant la même période.

En 1986, 12 % des diplômés du collégial en Ontario ont participé à un programme coop, comparativement à 7 % pour l'ensemble du Canada (tableau 1). Terre-Neuve-et-Labrador (11 %) a été la seule province, outre l'Ontario, à afficher un taux de participation supérieur à la moyenne canadienne.

En 2010, le taux de participation à un programme coop des diplômés du collégial en Ontario (31 %) était supérieur de neuf points de pourcentage par rapport à la moyenne canadienne (22 %) et était toujours significativement plus élevé que les taux de participation observés dans la majorité des provinces. Cependant, pour la première fois, deux autres provinces

Tableau 1
Pourcentage de diplômés ayant participé à un programme coop, Canada et provinces, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010

	1986	1990	1995	2000	2005	2009-2010
	pourcentage					
Diplômés du collégial						
Canada	7,3	11,5	17,1	24,1	24,1	21,9
Terre-Neuve-et-Labrador	10,5	x	7,9*	15,4*	22,7*	22,3*
Île-du-Prince-Édouard	6,1*	x	7,3*	15,0*	22,1*	16,3*
Nouvelle-Écosse	6,5*	11,0*	15,5*	18,5*	19,5*	27,0
Nouveau-Brunswick	5,0*	x	6,5*	22,2*	20,3*	18,3*
Québec	1,5* ^{EE}	1,5* ^{EE}	4,9*	10,5*	13,4*	12,5*
Ontario (réf.)	11,6	21,7	27,6	33,8	34,5	30,6
Manitoba	5,4*	7,5*	18,9*	23,7*	29,8*	32,3
Saskatchewan	5,8*	12,2*	21,9*	14,6*	19,7*	14,7*
Alberta	5,0*	5,4*	6,2*	13,0*	15,9*	13,1*
Colombie-Britannique	4,3*	7,4*	8,1*	12,6*	13,5*	9,5* ^{EE}
Diplômés du baccalauréat						
Canada	4,9	6,2	7,1	10,6	11,9	12,1
Terre-Neuve-et-Labrador	12,4*	13,6*	15,9*	19,7*	17,8*	18,8*
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	10,2	12,4	6,7* ^{EE}
Nouvelle-Écosse	3,7* ^{EE}	4,8*	9,6	13,6	14,5	16,1
Nouveau-Brunswick	x	3,1*	3,4*	7,8*	8,3*	7,9*
Québec	3,1*	5,7*	6,6	8,9*	9,1*	7,3*
Ontario (réf.)	7,1	7,3	7,9	11,3	13,3	13,4
Manitoba	x	x	3,6*	3,3*	6,6*	7,2*
Saskatchewan	4,0* ^{EE}	4,0* ^{EE}	5,0*	6,8*	10,0*	10,7
Alberta	1,3*	3,0* ^{EE}	3,9*	9,3	12,9	10,0*
Colombie-Britannique	4,2*	7,5	8,9	14,2*	12,4	17,6*

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^{EE} à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

avaient des taux de participation à un programme coop semblables à l'Ontario : le Manitoba (32 %) et la Nouvelle-Écosse (27 %).

Au niveau du baccalauréat, c'est Terre-Neuve-et-Labrador qui affichait le taux de participation le plus élevé à un programme coop de 1986 à 2010. En 1986, le taux noté à Terre-Neuve-et-Labrador (12 %) était deux fois et demie plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Canada (5 %). Alors que le taux de participation à un programme coopératif augmentait dans le reste du pays, l'écart entre Terre-Neuve-et-Labrador et le reste du pays s'est rétréci. En 2010, le taux de participation à Terre-Neuve-et-

Labrador (19 %) était une fois et demie plus élevé que la moyenne canadienne (12 %).

En plus de Terre-Neuve-et-Labrador, la Colombie-Britannique était la seule autre province affichant un taux de participation aux programmes coop significativement plus élevé que l'Ontario en 2010 (18 % par rapport à 13 % pour l'Ontario). Cela représente un changement comparativement à 1986, alors que la Colombie-Britannique affichait une proportion de diplômés d'un programme coop inférieure à celle de l'Ontario.

Au niveau du baccalauréat, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont

affiché des taux de participation aux programmes coop inférieurs à la moyenne globale du Canada tout au long de la période (pour les années où des données étaient disponibles). Le taux de participation relativement faible du Manitoba aux programmes coop au niveau du baccalauréat tranchait avec son taux plus élevé au niveau collégial en 2010.

Le taux de participation aux programmes coop a progressé plus rapidement dans certains domaines d'études

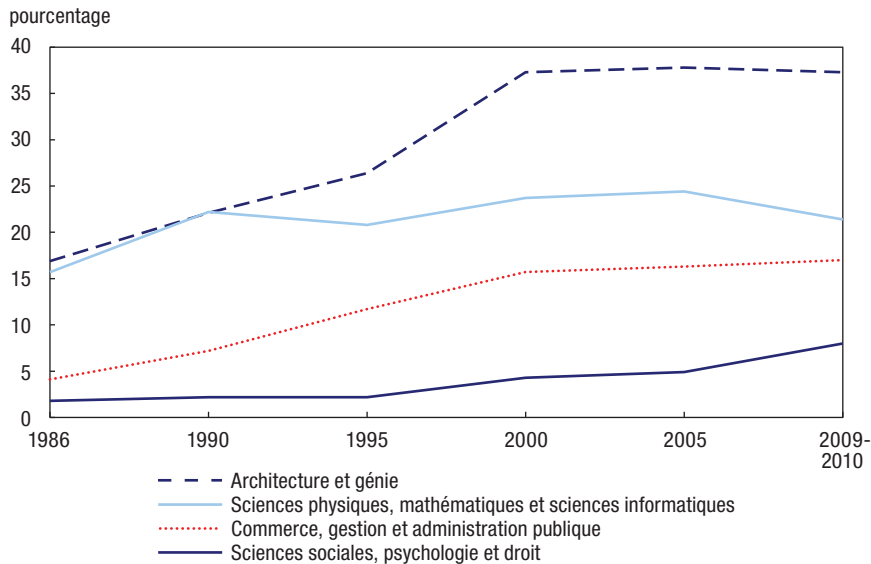
Les taux de participation aux programmes coop varient également selon le domaine d'études. Dans la présente section, l'analyse porte sur les diplômés du baccalauréat, puisque les données sur les domaines d'études au niveau collégial provenant des cycles précédents de l'END ne sont pas comparables à la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2000.

Aux fins de la présente étude, les domaines d'études ont été regroupés en cinq grandes catégories qui sont comparables au fil du temps : sciences sociales, psychologie et droit; commerce, gestion et administration publique; sciences physiques, mathématiques et sciences informatiques; architecture et génie; et tous les autres domaines d'études⁷.

En 2010, près de 4 diplômés sur 10 des programmes d'architecture et de génie ont participé à un programme coop, ce qui représente le taux le plus élevé de tous les domaines d'études (graphique 3). Dans ce domaine, le taux de participation a plus que doublé en 15 ans, passant de 17 % en 1986 à 37 % en 2000, mais il est demeuré stable de 2000 à

Graphique 3

Taux de participation aux programmes coop des diplômés du baccalauréat selon certains domaines d'études, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010



Note : Les taux de participation aux programmes coop pour les autres domaines d'études ne sont pas présentés, car les coefficients de variation étaient trop grands pour certaines des années concernées. Les autres domaines d'études comprennent les sciences humaines et les arts; les études en enseignement; les professions de la santé et loisirs; les sciences biologiques, biomédicales et agricoles ainsi que les ressources naturelles.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

2010. Le taux élevé de participation aux programmes coop n'est pas nécessairement surprenant pour les étudiants en architecture et en génie, compte tenu du fait que les programmes coop ont d'abord été mis en œuvre dans les facultés de génie⁸. De plus, ces types de professions ont souvent des associations professionnelles auxquelles l'adhésion dépend non seulement de l'obtention d'un diplôme, mais aussi de l'accumulation d'expériences de travail⁹.

En 2010, 21 % des diplômés en sciences physiques, en mathématiques et en sciences informatiques ont participé à un programme coop, ce qui constitue une hausse par rapport au taux de 16 % enregistré en 1986. Dans ce domaine, les taux sont également demeurés stables de 1990 à 2010; le

taux de participation à un programme coop a varié entre 21 % et 24 % pendant cette période.

En revanche, le taux de participation des diplômés des programmes d'études en commerce, en gestion et en administration publique s'est accru de façon constante au cours de cette période. En 1986, 4 % des diplômés de ces programmes avaient participé à un programme coop. En 2010, leur taux de participation était de 17 %. La plus grande partie de cette augmentation s'est produite de 1986 à 2000.

Même si le taux de participation des diplômés en sciences sociales, en psychologie et en droit est demeuré inférieur au taux des autres catégories de programme, il a augmenté de façon constante au cours de cette période, passant de 2 % en 1986 à 8 % en 2010.

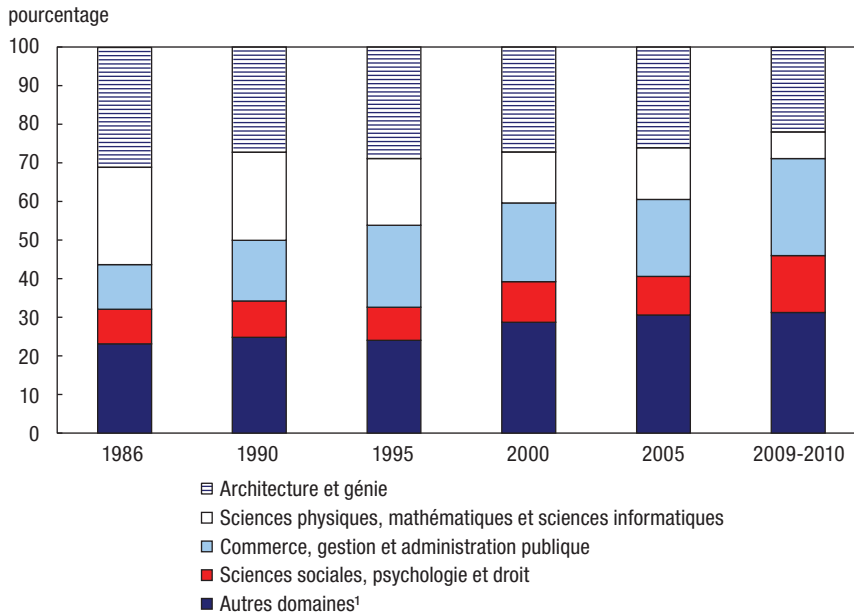
Malgré le fait qu'ils présentent le taux de participation aux programmes coop le plus élevé, les diplômés en architecture et en génie ainsi que les diplômés en sciences physiques, en mathématiques et en sciences informatiques représentent une proportion relativement faible de l'ensemble des participants aux programmes coop. Cela est attribuable au fait que ces domaines représentent une faible proportion de l'ensemble des diplômés du baccalauréat.

En 2010, par exemple, un peu plus de 1 diplômé sur 10 était issu de l'un de ces deux domaines d'études. En revanche, 22 % des diplômés provenaient du domaine des sciences sociales, de la psychologie et du droit, tandis que 18 % étaient issus des programmes de commerce, de gestion et d'administration publique.

Puisque le taux de participation aux programmes coop a augmenté dans ces deux grandes catégories de programmes, le profil des participants a naturellement changé au fil du temps (graphique 4).

En 1986, plus de la moitié (56 %) des diplômés d'un programme coop provenaient de deux domaines en particulier : les programmes d'architecture et de génie (31 %) et les programmes de sciences physiques, de mathématiques et de sciences informatiques (25 %). La proportion de diplômés d'un programme coop dans ces deux catégories de programme a progressivement baissé au fil du temps; les deux catégories représentaient moins du tiers (29 %) des diplômés d'un programme coop en 2010 (c.-à-d. que 22 % provenaient des programmes d'architecture et de génie, tandis que 7 % étaient issus des programmes de sciences physiques, de mathématiques et de sciences informatiques).

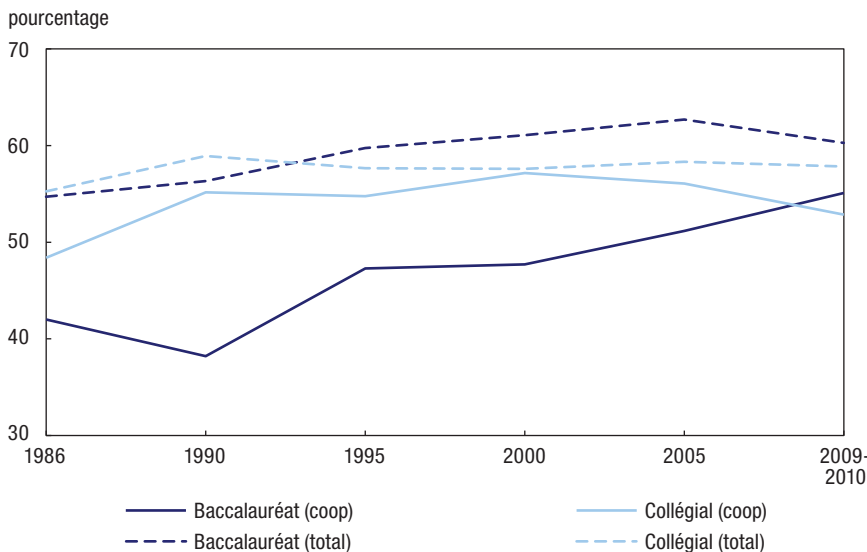
Graphique 4
Répartition des diplômés du baccalauréat ayant participé à un programme coop selon le domaine d'études, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010



1. La catégorie « Autres domaines » comprend les sciences humaines et les arts; les études en enseignement; les professions de la santé et loisirs; les sciences biologiques, biomédicales et agricoles ainsi que les ressources naturelles.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

Graphique 5
Proportion de femmes parmi l'ensemble des diplômés et parmi les diplômés ayant participé à un programme coop, 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010.

En 1986, environ 1 diplômé d'un programme coop sur 5 était issu des programmes de commerce, de gestion et d'administration publique (12 %), ainsi que des programmes de sciences sociales, de psychologie et de droit (9 %). En 2010, 4 participants à un programme coop sur 10 provenaient des programmes de commerce, de gestion, d'administration publique, de sciences sociales et de droit (c.-à-d. que 25 % provenaient des programmes de commerce, de gestion et d'administration publique et 15 % provenaient des programmes de sciences sociales, de psychologie et de droit). La proportion de participants à un programme coop issus des autres domaines d'études s'est également accrue pendant cette période, passant de 23 % en 1986 à 31 % en 2010¹⁰.

Hausse de la représentation des femmes dans les programmes coop au baccalauréat

En 1986, les femmes représentaient 55 % des diplômés du baccalauréat, mais 42 % des diplômés qui avaient participé à un programme coop (graphique 5). En 2010, les femmes représentaient 60 % de l'ensemble des diplômés du baccalauréat et 55 % des diplômés ayant participé à un programme coop, ce qui constituait un écart plus faible qu'en 1986.

L'augmentation de la représentation des femmes parmi les diplômés d'un programme coop au fil du temps est principalement attribuable au fait que les programmes coop sont devenus plus présents dans les domaines d'études qui affichent une proportion plus élevée de femmes (comme les sciences sociales, la psychologie et le droit)¹¹.

Parmi les diplômés du collégial, la proportion de participantes à un programme coop a moins varié à travers le temps, et se rapprochait davantage de la proportion de l'ensemble des diplômés qui étaient des femmes.

Conclusion

Au Canada, les programmes coop constituent depuis longtemps une caractéristique importante du système d'études postsecondaires. Les programmes coop peuvent faciliter la transition des nouveaux diplômés entre les études et le travail. Ils offrent aussi aux étudiants la possibilité d'acquérir l'expérience requise pour être embauchés. L'analyse qui précède montre que l'enseignement coopératif a fait l'objet d'importants changements au cours du dernier quart de siècle. Alors que le nombre d'établissements et de programmes offrant un programme coop augmentait au fil du temps, le taux de participation à ces programmes a progressé de façon marquée à l'échelle nationale, particulièrement dans les programmes collégiaux, et toutes les provinces ont contribué à la croissance.

On a également observé d'importants changements dans les domaines d'études offrant un enseignement coopératif au niveau du baccalauréat pendant la période à l'étude. Les domaines d'études traditionnels des programmes coop, comme l'architecture et le génie ainsi que les sciences physiques, les mathématiques et les sciences informatiques, sont passés d'une production de plus de la moitié (56 %) des diplômés d'un programme coop en 1986 à une production de moins de 30 % en 2010. Cela est attribuable au fait que les taux de participation aux programmes coop ont augmenté dans les domaines affichant un nombre de diplômés relativement élevé, comme le commerce, la gestion et l'administration publique ainsi que les sciences sociales, la psychologie et le droit.

Les domaines d'études de plus en plus diversifiés offrant des programmes coop au niveau du baccalauréat ont coïncidé avec la représentation de plus en plus grande des femmes dans les programmes coop à ce niveau. Alors que les taux de participation aux programmes coop augmentaient dans les domaines d'études

comptant plus de femmes (comme les sciences sociales, la psychologie et le droit), celles-ci ont commencé à représenter une proportion plus élevée des diplômés du baccalauréat ayant participé à un programme coop; la proportion de femmes parmi ces diplômés a augmenté de façon constante, passant d'environ 4 sur 10 (42 %) en 1986 à plus de la moitié (55 %) en 2010.

D'autres recherches sont nécessaires afin de comprendre l'incidence de l'enseignement coopératif au Canada, particulièrement à la lumière du fait que l'expérience de travail joue un rôle de premier plan pour aider les jeunes à s'intégrer pleinement sur le marché du travail¹².

Carlos Rodriguez est économiste de recherche à la Division de la statistique sociale et autochtone; **Sarah Jane Ferguson** est analyste principale et **John Zhao** est chef du recensement, de l'analyse et des projets spéciaux de la Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada.

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Dans le cadre de la présente analyse, on utilise divers cycles de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), y compris les cohortes de 1986, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2009-2010. L'END est une enquête sur les diplômés des établissements d'études postsecondaires publics au Canada qui ont obtenu leur diplôme ou respecté les exigences pour l'obtention d'un baccalauréat, d'un diplôme ou d'un certificat au cours d'une année donnée. Pour la première fois, avec la cohorte de 2009-2010, la période de référence visait les diplômés au cours de l'année scolaire plutôt que l'année civile, comme c'était le cas pour les cohortes précédentes. (Dans cet article, 2010 réfère à la cohorte de 2009-2010.) La population d'intérêt pour cet article est constituée des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou d'un baccalauréat universitaire.

L'END permet de recueillir des renseignements détaillés sur le programme d'études des diplômés et comprend une question visant à déterminer si leur programme était un programme coop. Dans tous les cycles de l'END, l'enquête a été menée deux ans après l'obtention du diplôme, à l'exception de la cohorte des diplômés de 2009-2010, pour laquelle les données ont été recueillies trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette différence n'a aucune incidence sur cette étude, puisque le type de programme (coop ou non) n'est pas influencé par le moment où l'enquête a été menée. Les résultats provinciaux sont fondés sur la province dans laquelle les étudiants ont fréquenté l'école plutôt que sur leur province de naissance ou de résidence.

Il convient de noter les taux de réponse pour les différents cycles de l'END, qui ont diminué pendant la période, passant d'un sommet de près de 80 % pour la cohorte de 1995 à un creux de 49 % pour la cohorte de 2009-2010. La stratégie d'estimation utilisée dans chacun des cycles de l'END comporte des corrections de la pondération visant à compenser différents problèmes, incluant la non-réponse. Les schémas de réponse ont été étudiés attentivement afin de corriger les non-réponses de façon adéquate en créant des groupes de réponse homogènes selon les caractéristiques observables des répondants et des non-répondants.

Définitions

Programmes coop

Les programmes coop canadiens sont accrédités depuis 1973 par l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) et, par conséquent, la définition des programmes coop a très peu changé au fil du temps et dans l'ensemble des établissements dans le contexte canadien. D'après les définitions fournies par l'ACDEC et par une précédente étude de Statistique Canada sur la participation aux programmes coop¹³, un programme coop doit respecter certains critères afin d'obtenir une accréditation :

- 1) l'établissement d'enseignement coopératif élabore et/ou approuve chaque situation de travail en tant que situation d'apprentissage valable;

- 2) l'étudiant coopératif effectue un travail utile et n'est pas confiné à un simple rôle d'observateur;
- 3) l'étudiant coopératif est rémunéré pour le travail qu'il accomplit;
- 4) l'établissement d'enseignement coopératif assure le suivi des progrès de l'étudiant coopératif;
- 5) l'employeur coopératif supervise le travail de l'étudiant et évalue son rendement;
- 6) le temps consacré en stages de travail représente au moins 30 % du temps consacré aux études.

Compte tenu de cette définition cohérente au fil du temps, l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) est en mesure de recueillir des données sur la participation aux programmes coop depuis 1982. À l'instar de la définition de l'ACDEC, la question dans l'END qui porte sur l'enseignement coop a peu changé au fil du temps et elle comprend une définition de l'enseignement coop dans la question suivante : « Il s'agit d'un programme qui est spécifiquement appelé programme coopératif par l'institution d'enseignement et est composé de périodes alternantes d'emploi rémunéré et d'études. » Même s'il existe de nombreuses formes d'apprentissage intégré au travail, dans la présente étude, on examine précisément les programmes coop et non d'autres exemples d'apprentissage intégré au travail. Parmi les autres types d'apprentissage intégré au travail qui ne font pas partie de la présente étude figurent, par exemple, les programmes d'apprentissage ou autres formes d'apprentissage intégré au travail, comme les programmes de stagiaires en droit (parmi les étudiants en droit) ou les stages dans un programme d'enseignement. Cela permet d'analyser l'évolution de l'enseignement coopératif dans le contexte canadien, à l'aide de multiples cycles de l'END.

Même si les questions de l'enquête qui ont été posées aux diplômés à propos de la participation aux programmes coop étaient semblables dans tous les cycles, il est important de noter que les données sont autodéclarées.

Domaines d'études

Les données sur les domaines d'études recueillies dans le cadre de l'END ont été codées différemment au cours de différentes années. De 1986 à 1995, les domaines d'études étaient codés selon la classification du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et de 2000 à 2010, ils étaient codés selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE 2000). Afin de rendre ces deux classifications comparables au fil du temps, dans la présente étude, on fait appel à la [Concordance entre les regroupements universitaires historiques de l'END et le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire \(SISCU\)](#), regroupements qui ont été créés afin de réaliser une telle comparaison.

Notes

1. Voir Borwein (2014).
2. Voir Refling et Borwein (2014).
3. Voir Walters et Zarifa (2008).
4. Voir Haddara et Skanes (2007).
5. Voir Darch (1995).
6. En ce qui a trait à la cohorte de 2009-2010, la période de référence visait, pour la première fois, les diplômés au cours de l'année scolaire plutôt que l'année civile, comme c'était le cas pour les cohortes précédentes. Toutefois, dans la présente étude, cette cohorte est désignée comme la cohorte de 2010 pour plus de simplicité.
7. Les données sur les domaines d'études recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des diplômés ont été codées différemment au cours de différentes années. Voir les *Sources de données, méthodes et définitions* pour obtenir plus de renseignements.
8. Voir Haddara et Skanes (2007).
9. Par exemple, le *commissaire à l'équité* de l'Ontario décrit l'expérience de travail que la désignation professionnelle d'architectes et d'ingénieurs exige.
10. Les autres domaines d'études comprennent les études en sciences humaines et arts; en enseignement; en professions de la santé et loisirs; en sciences biologiques, biomédicales et agricoles et en ressources naturelles, ainsi que tous les autres domaines d'études non classés ailleurs.
11. Une autre possibilité est que la proportion de diplômées a augmenté dans les programmes affichant un taux de participation élevé à un programme coop. Cependant, la proportion de diplômées n'a que peu changé dans ces programmes. En 2010, la proportion de diplômées en architecture, génie, sciences physiques, mathématiques et sciences informatiques était de 22 %. En 1986, la proportion s'établissait à 21 %.
12. Voir LaRoche-Côté (2013).
13. Voir Darch (1995).

Documents consultés

- BORWEIN, Sophie. 2014. *Comblant le fossé, partie I : ce que les offres d'emploi canadiennes ont dit*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- DARCH, Jamie. 1995. « Les diplômés des programmes coop », *L'emploi et le revenu en perspectives*, vol. 7, n° 3, automne, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 23 à 27.
- HADDARA, Mahmoud, et Heather SKANES. 2007. « A reflection on cooperative education: From experience to experiential learning », *Asia-Pacific Journal of Cooperative Education*, vol. 8, n° 1, p. 67 à 76.
- LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien. 2013. *L'instabilité d'emploi chez les jeunes travailleurs*, Statistiques sur le travail : Documents de recherche, produit n° 75-004-M – n° 002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- REFLING, Erica, et Sophie BORWEIN. 2014. *Comblant le fossé, partie II : ce que les offres d'emploi canadiennes ont produit*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- WALTERS, David, et David ZARIFA. 2008. « Earnings and employment outcomes for male and female postsecondary graduates of coop and non-coop programmes », *Journal of Vocational Education & Training*, vol. 60, n° 4, p. 377 à 399.